



## Préparer la sortie de prison pour prévenir la récidive La démarche de l'agglomération grenobloise

Face au constat récurrent de difficultés d'accompagnement des jeunes sortants de prison et d'un taux de récidive important, et suite à des actions déjà engagées, un groupe de réflexion sur les sortants de prison a été créé dans l'agglomération grenobloise<sup>1</sup> afin de travailler sur la continuité entre l'accompagnement dans la prison et le suivi à la sortie. Ce travail a notamment permis de structurer les missions du poste de référent de justice, dont l'objectif est d'aider les jeunes (prioritairement les 18-25) incarcérés à préparer leur insertion sociale et professionnelle.

LA RÉFLEXION a débuté en 1996, à l'initiative de la mission locale Sud-Isère, notamment d'Odile Maillard, détachée de la PJJ, après la signature en 1994 d'une convention de collaboration nationale (DIJJ, ministères de la Justice et du Travail). L'idée est alors née de missionner une personne de la mission locale pour tenir des permanences dans la maison d'arrêt de Varcès, en complément du travail du Service pénitentiaire d'insertion et de probation (Spip). L'objectif était de rapprocher la culture des travailleurs sociaux et celle des conseillers emploi-formation. Deux mi-temps seront finalement créés, dont un en milieu ouvert en lien avec les éducateurs de prévention.

À l'initiative du procureur qui a joué un rôle moteur, de la préfecture et de la Métro, un groupe de réflexion sur les sortants de prison est créé en 2000 au niveau de l'agglomération, dans le cadre de la politique de la ville. Il établit tout d'abord un état des lieux des actions et des partenaires dans tous les domaines, en soulignant particulièrement les problèmes d'hébergement et d'accompagnement social. Il retravaille également le profil de poste du référent de justice et élabore un projet de correspondants justice communaux.

### UN RÉFÉRENT DE JUSTICE INTERCOMMUNAL

Ce poste à mi-temps est porté par la mission locale de Grenoble (pour le compte des missions locales et PAIO de l'agglomération) en direction de tous les jeunes de 18 à 25 ans incarcérés à la maison d'arrêt de Varcès. La liste des jeunes que peut rencontrer le référent est fournie par le Spip, qui cible en fonction de la situation juridique et des perspectives de sortie.

Lors de la permanence hebdomadaire en maison d'arrêt, le référent établit un diagnostic de la situation personnelle du jeune sur tous les aspects, diagnostic partagé puisqu'il réunit tous les mois des partenaires tels que l'ANPE, le Spip, ou l'Arépi (Association régionale pour l'insertion). Cette dernière joue un rôle

important dans l'accompagnement dans et hors prison (hébergement, aménagements de peine, mesures de réparation pénale).

L'objectif du référent est d'amener le jeune à se projeter dans le long terme, de construire avec lui un projet professionnel sérieux, dans lequel il s'implique. Il est essentiel selon A. Gagnaire, référent de justice depuis avril 2003, d'anticiper très concrètement sa sortie : son rapport avec son entourage, les moyens d'éviter de retomber dans les mêmes problèmes. 50 % du travail d'insertion est réalisé si le jeune a une réelle volonté de changement, un suivi de santé, un toit et surtout si quelqu'un l'attend. Selon l'évaluation menée en 2003, ce travail a permis de développer un partenariat étroit à l'intérieur de la prison et a servi de levier vers le droit commun, puisqu'une permanence de l'ANPE a été mise en place dans la prison. Il est cependant difficile d'évaluer l'impact sur la récidive. On note pour 2002, que sur 120 personnes rencontrées par le référent de justice, un début de solution a pu être trouvé pour 53 d'entre elles (CDI, CDD, CES, formation) avec l'aide des conseillers mission locale.

Le référent travaille également avec les familles et les avocats, et avec les réseaux justice des missions locales et PAIO. Il faut selon lui à l'avenir renforcer les liens avec le Spip (pour cela il faudrait créer des postes de travailleurs sociaux), développer les contacts avec d'autres communes hors contrat de ville et renforcer le partenariat sur le logement. Il souligne également la nécessité d'avoir des relais identifiés et des postes réservés au sein des entreprises d'insertion car les barrières sont les mêmes que pour les entreprises « classiques ». L'apport du référent est en tous cas jugé très positif pour ce qui est de l'insertion socioprofessionnelle.

Selon L. Richard, référent thématique prévention-sécurité pour la Métro, ce groupe de suivi thématique a permis de développer les liens entre différentes cultures professionnelles, de sensibiliser les élus et les acteurs sur la question de l'hébergement d'urgence et d'arriver à un consensus sur la pertinence du niveau d'agglomération pour traiter cette question, même si certaines communes ont développé aussi leurs actions propres. Pour 2004, la question de la pérennisation des financements et du relais par le droit commun est posée. ■

**Violaine PINEL**

1. Dans le cadre de la politique de la ville, sous la responsabilité de la préfecture avec ses partenaires : justice, Arépi, Métro, DDASS, conseil général.